

Attractivité des métiers de l'autonomie

Instance nationale de concertation
27 février 2026



Le soutien de la CNSA en matière d'attractivité des métiers du médico-social grand âge et handicap

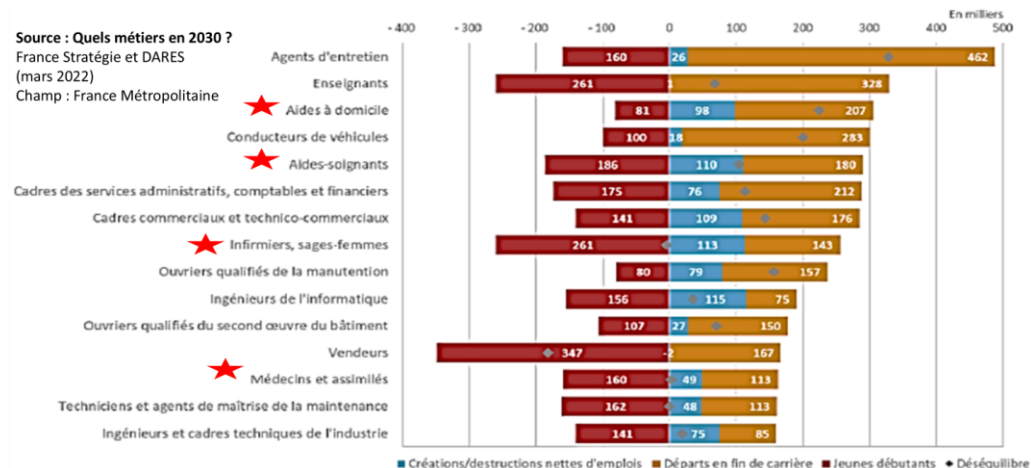
Les constats

- Vieillesse de la population : d'ici 2030, environ 3,3 millions de séniors supplémentaires en France par rapport à 2019, dont près de 15 % en situation de perte d'autonomie.
- Des besoins et aspirations qui changent : le souhait de vieillir à domicile, le souhait et besoin de nouvelles solutions au-delà des institutions disponibles pour accueillir les personnes en situation de handicap ou lorsqu'elles avancent en âge, une attente croissante de participation sociale, de choix du lieu de vie et d'autodétermination.
- Forte problématique **d'attractivité des métiers** du secteur médico-social : les **conditions de travail** perçues comme difficiles, la **pénibilité et la faible reconnaissance salariale** constituent les principaux freins
- Le secteur médico-social fait face à une **pénurie durable de professionnels**, qui fragilise la continuité et la qualité de l'accompagnement : environ 600 000 recrutements d'ici 2030*

12/02/2026

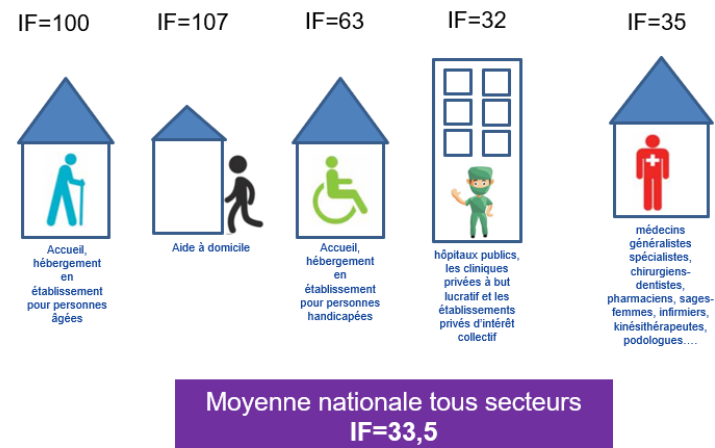
Les déséquilibres potentiels 2019-2030 (1/2)

Figure 34 – Les déséquilibres potentiels des métiers ayant les besoins de recrutement les plus élevés dans le scénario de référence entre 2019 et 2030, en milliers



Les métiers du soin et de l'accompagnement figurent chaque année parmi les métiers les plus en tension dans l'enquête Besoins en main-d'œuvre (BMO) France Travail

Accidents du travail dans le secteur du soin et du médico-social



Données Cnam = salariés du régime général, agents contractuels de droit public, fonctionnaires < 28 h hebdo
IF : Indice de fréquence des AT : nombre d'accidents pour 1 000 salariés

L'enjeu de l'attractivité est désormais reconnu comme un défi structurel des politiques de l'autonomie

- Une mission renforcée depuis le passage à la 5ème branche (article L.223-5 du CSS) :
 - La CNSA a pour rôle « de **contribuer à l'attractivité des métiers en** participant à l'accompagnement et au soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, notamment au travers de ses actions en faveur de la formation et de la professionnalisation des professionnels ».
 - Précédemment le périmètre était plus resserré sur la professionnalisation.
- Le renforcement de l'attractivité des métiers de l'accompagnement social et médico-social est l'un des cinq grands enjeux de la branche (COG 2022-2026)
 - La branche « ne saurait **se déployer sans la reconnaissance du rôle irremplaçable des professionnelles**, ce qui appelle des actions de soutien et le renforcement de **l'attractivité des métiers**, que ce soit par la rémunération, la reconnaissance de la société, par l'organisation du travail ou par l'accompagnement de l'évolution des compétences et la diffusion des bonnes pratiques professionnelles ».
 - Des objectifs inscrits dans la COG (notamment engagement n°22)



Les principes d'actions de la CNSA

1. S'inscrire dans la déclinaison des stratégies nationales de manière opérationnelle et coordonnée avec les autres acteurs institutionnels.
2. Décliner les actions en complémentarité des dispositifs de droit commun.
3. Rechercher **l'effet leviers de nos soutiens** pour les ESMS et les professionnels du secteur
4. Fédérer, animer, outiller les acteurs territoriaux

- **Un enjeu d'articulation de ses actions** au regard des nombreuses actions portées par une multitude d'autres acteurs (institutions, acteurs de l'autonomie, fédération employeurs, PFM...)
- **La recherche d'alignement et de cohérence** des partenariats conventionnels nationaux : OPCO, tête de réseaux...
- Le souci **d'une action au service des territoires**, adaptée à leurs besoins
- **L'enrichissement de ses partenariats au niveau national** pour mieux appuyer les territoires sur les sujets de prévention des risques professionnels (ex CNAM-Risque professionnel), de l'accès à l'emploi (France Travail), de la formation (OPCO, CNFPT...)
- La recherche de **lien de proximité avec nos relais territoriaux** ARS, CD et PFM (cadre de coopération, animation réseau pour favoriser les connaissances, partager les pratiques, méthodes et outils...).
- **Outiller les acteurs** (guides méthodologiques, études et évaluations, boîte à outils etc.).



4 axes principaux
transverses pour rendre
plus attractifs les
métiers



**1. Contribuer au
recrutement et à la
fidélisation**

**2. Améliorer la qualité
de vie et les conditions
de travail**

**3. Soutenir et mieux
former les
professionnels**

**4. Promouvoir les
métiers de
l'autonomie et leur
évolution par la
communication**



Contribuer au recrutement et à la fidélisation (1/2)

- Revalorisation salariale des professionnels de l'aide à domicile, salariés de la branche de l'aide à domicile puis progressivement professionnels des SAAD du secteur privé non lucratif (FEHAP) et de la fonction publique territoriale (art47), pour les professionnels MS des ESMS PA et PH (art43) et revalorisations financées par l'OGD
- Expérimentation des Plateformes des métiers de l'autonomie et leur déploiement sur l'ensemble du territoire national à l'horizon 2027 autour de 3 missions socles :
 - Valoriser et sensibiliser aux métiers du secteur à travers des campagnes de communication, des vidéos, des ateliers de découverte des métiers, de simulation du vieillissement, visite de structures, réseau d'ambassadeurs, coachs autonomie...
 - Proposer des parcours d'orientation et de formation pour permettre l'accès à l'emploi : stage d'immersion, vie ma vie, service civique solidarité seniors, AFEST, VAE hybride...,
 - Proposer des actions favorisant le recrutement : salon emploi, jobdating, CVthèque, portail numérique....

[La CNSA évalue le fonctionnement et l'impact des plateformes des métiers de l'autonomie | CNSA.fr](#)



Contribuer au recrutement et à la fidélisation (2/2)

- Un partenariat renforcé avec France travail : convention signée le 24 novembre 2025 afin d'agir plus encore sur l'attractivité des métiers et l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap et des aidants.
- Un partenariat avec l'ANAP (CNSA membre du GIP) pour accompagner les Organismes gestionnaire : être attractif, marque employeur, accueil et intégration des nouveaux salariés...
- Des partenariats avec les têtes de réseau du domicile pour accompagner la réforme des SAD, et soutenir des actions visant l'amélioration de l'attractivité des métiers et des conditions de travail

Améliorer la qualité de vie et les conditions de travail (1/3)

➤ des actions sur les environnements de travail à travers :

- L'investissement immobilier : Créations neuves et reconstructions, restructuration avec ou sans extension (près de **230,9 millions d'euros en 2023**), Tiers-lieux, résidences autonomie, habitat inclusif + l'appui du Laboratoire des solutions de demain pour guider les investissements immobiliers en EHPAD.
- L'investissement du quotidien : des équipements et petits travaux pour améliorer le confort en EHPAD dont l'amélioration des conditions de travail des professionnels (**239,8 millions d'euros aux ARS en 2021-2022, dont 96M€ sur la QVCT et 38M€ sur le confort d'été**) et le **fond de lutte contre la sinistralité (4,5M€ sur ESMS PA et 12,8M€ sur ESMS PH en 2025)** pour financer une liste limitative d'équipement de prévention TMS (**Les Troubles musculo squelettiques constituent 95 % des maladies professionnelles du secteur (en lien aux transferts des personnes)**).
- L'investissement numérique : déploiement du **dossier usager informatisé 630 M€ sur 5**
- La **compensation technique (aides techniques)** des personnes apportant des soutiens pour les proches aidants et participant à la prévention des risques professionnels pour les intervenants à domicile et dans les établissements médico-sociaux + généralisation des **EqLAAT** et mission conseil et information des CICAT

Améliorer la qualité de vie et les conditions de travail (2/3)

➤ des actions sur les environnements de travail à travers :

- Une aide financière de 75 millions d'euros (prévue par la loi « Bien Vieillir » du 8 avril 2024) versée au titre de l'année 2025, aux départements et aux collectivités pour soutenir la mobilité et l'organisation de temps d'échange et de partage de bonnes pratiques entre professionnels du champ de l'aide à domicile.



Améliorer la qualité de vie et les conditions de travail (3/3)

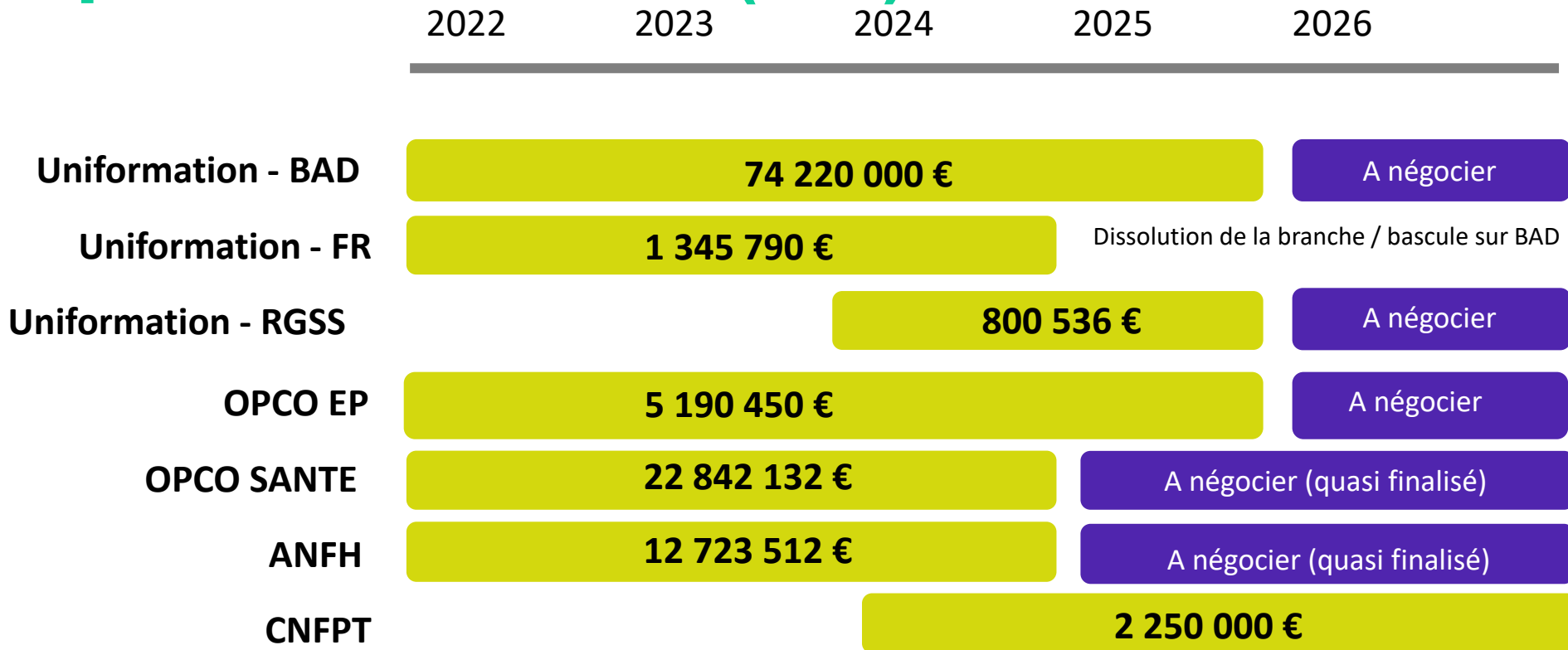
- **Les actions sur les organisations du travail et l'adaptation aux transformations de l'offre**
- **Innovations managériales** : Etude évaluative de 4 services d'aides et d'accompagnement à domicile (SAAD) expérimentant un fonctionnement en équipes locales autonomes, Elaboration d'un kit d'essaimage du programme I-MANO = Programme de sensibilisation et de formation à 6 approches managériales et organisationnelles pour favoriser la mise en place de nouveaux modes de management dans le secteur des services à la personne en vue de renforcer la soutenabilité du secteur au travers de plus de qualité de travail, qualité de service et efficacité économique.
- **Dotation complémentaire pour les SAD** : mieux financer les interventions coûteuses, permettre le financement d'actions améliorant le service rendu et rendre plus attractif les métiers du domicile en fonction du profil des personnes accompagnées, amplitude horaire, actions en faveur de la qualité de vie au travail etc.
- **CRT** : mission de centre de ressources territorial. Il s'agit de développer une alternative à l'entrée à l'établissement avec un **volet 1 - une mission d'appui aux professionnels du territoire** (formation des professionnels, appui administratif et logistique, mise à disposition de compétences et ressources gérontologiques, gériatriques et de ressources et équipements spécialisées ou de locaux adaptés).



Soutenir et mieux former les professionnels (1/2)

Canal financier	Modalité d'intervention
Budget d'intervention	Conventions têtes de réseaux Convention avec les OPCO/A + CNFPT = levier principal de soutien à la FP via le BI • Conventions aidants et GEM : soutien à la formation des animateurs des actions • Convention ANCREAI : soutien au programme START (TND) AMI CD : les axes 2, 3 et 6 permettent de co-financer des formations au bénéfice des SAAD. Sur le volet sensibilisation / accompagnements (= autres leviers de transformation des pratiques) • Conventions avec les fédérations du domicile : soutien à des actions de sensibilisation, d'outillage, d'accompagnements individuels et collectifs pour les SAAD • Labo : projet de modules de sensibilisation des directeurs d'EHPAD et des architectes aux enjeux de la transformation bâtementaire et organisationnelle
Budget d'intervention	• AAP/AMI Soutien à l'innovation : possibilité pour les candidats de valoriser de l'ingénierie pédagogique
OGD + FIR Concours CD	• Les CNR, le FIR et la DC permettent le financement de formations pour les ESMS.

Soutenir et mieux former les professionnels (2/2)



Charges 2022 – 2026
230 986 736 €

Objectifs 2022 – 2024

- 7200 parcours certifiants
- 145 000 parcours professionnalisants

partenariats en cours

Promouvoir les métiers de l'autonomie et leur évolution par la communication (1/2)

Du réseau des plateformes des métiers de l'autonomie



Du réseau de partenaires de la CNSA

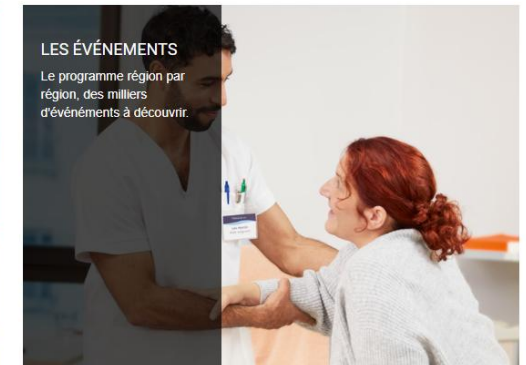


RENDEZ-VOUS EN 2026

La semaine des métiers du soin et de l'accompagnement, organisée par France Travail et ses partenaires, vous propose plus de 1 600 événements organisés autour de 3 thématiques :

- la valorisation des métiers : ateliers découverte métiers, visites d'établissements, échanges avec des employeurs et salariés...
- la valorisation des formations : ateliers présentations des opportunités de formation, d'alternance et échanges avec les organismes de formation...
- la valorisation des recrutements : jobs dating, forums de recrutement, salons de recrutement en ligne, webinaires à destination des employeurs sur les dispositifs d'aides à l'embauche...

Fiers d'être utiles !



Promouvoir les métiers de l'autonomie et leur évolution par la communication (2/2)

Contribution de la CNSA

- Des webinaires



- Les rencontres recherche et innovation



Recherche Innovation
Métiers de l'autonomie Formation

Quelles perspectives pour les professionnels de l'autonomie ?

Publié le 17/11/2023

Le 16 novembre, depuis le studio l'Antenne à Paris, plus de 30 intervenants - chercheurs, innovateurs de terrain, acteurs et décideurs publics - ont partagé leurs travaux et réflexions lors des 7es Rencontres recherche & innovation de la CNSA dédiées aux « professionnels de l'autonomie au travail ». Avec, à la clé, un diagnostic partagé et un consensus sur les leviers à mobiliser pour l'attractivité des métiers de l'autonomie, la fidélisation et l'engagement des professionnels.

Contribution du Conseil scientifique

- Le Conseil scientifique donne son avis



L'attractivité des métiers de l'autonomie : défis et leviers -
Mai 2024

www.cnsa.fr



www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

www.monparcourshandicap.gouv.fr

66, avenue du Maine
75682 Paris cedex 14

